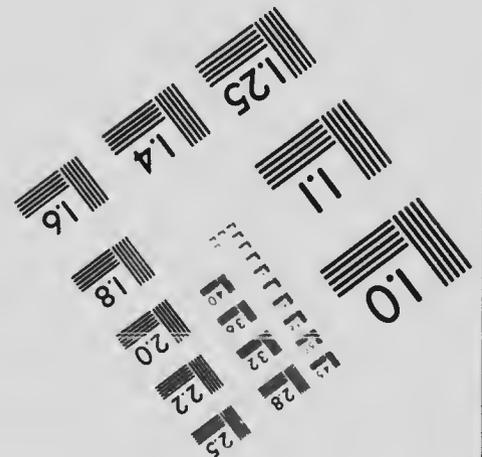
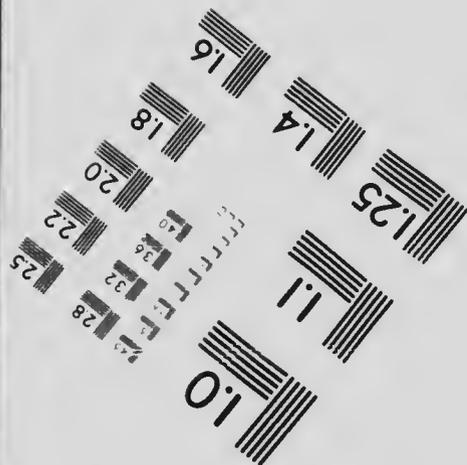
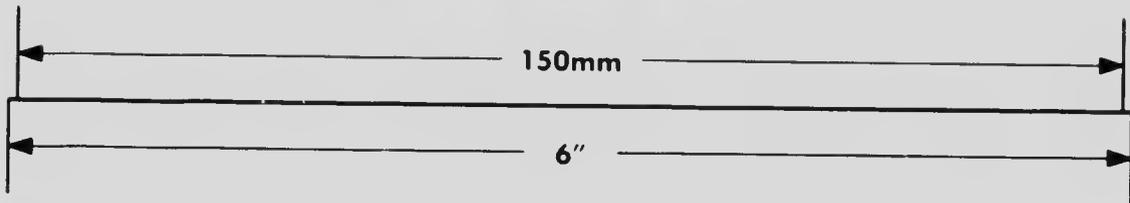
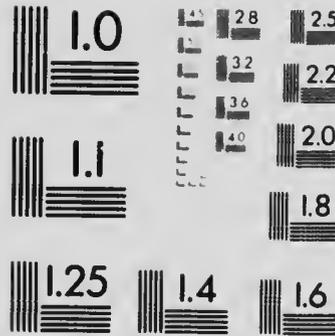
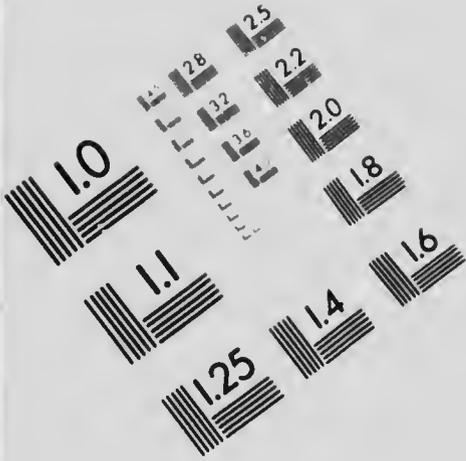


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



APPLIED IMAGE . Inc
1653 East Main Street
Rochester NY 14609 USA
Phone 716/482-0300
Fax 716/288-5989

© 1993 Applied Image . Inc All Rights Reserved

25
22

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

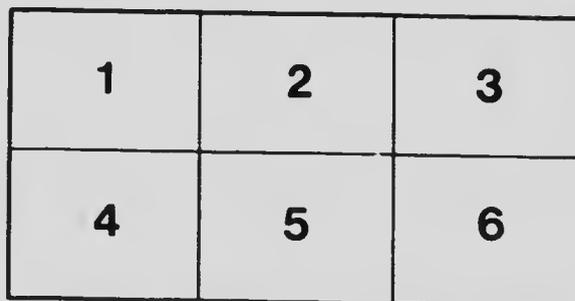
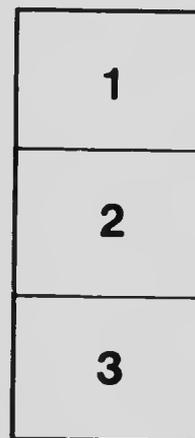
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



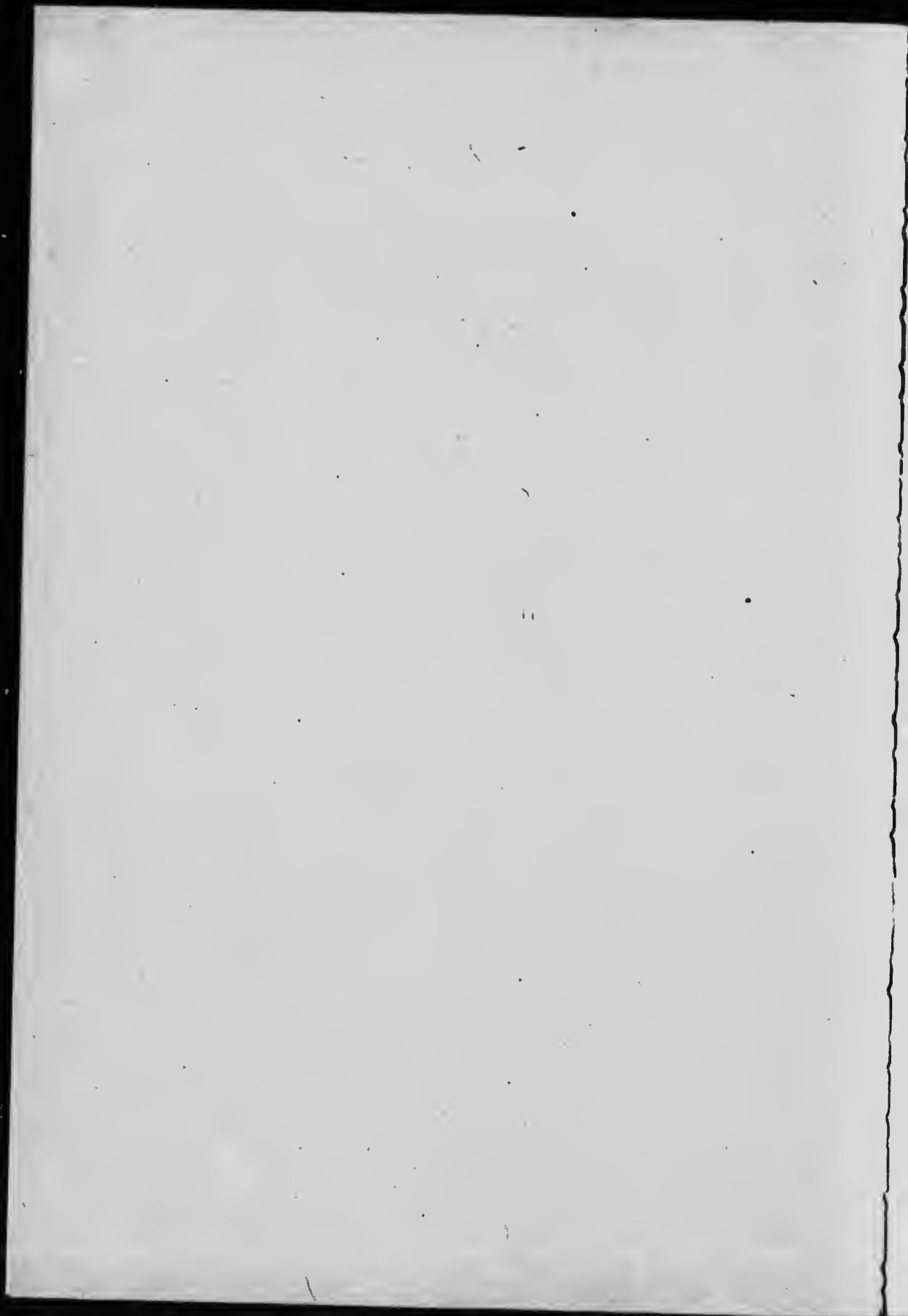
Gustave BAUDOIN

Nos vieilles églises

La désolation
des monuments historiques canadiens

(Extrait de la *Revue Nationale* de février 1919)

MONTREAL
1919



Gustave BAUDOUIN

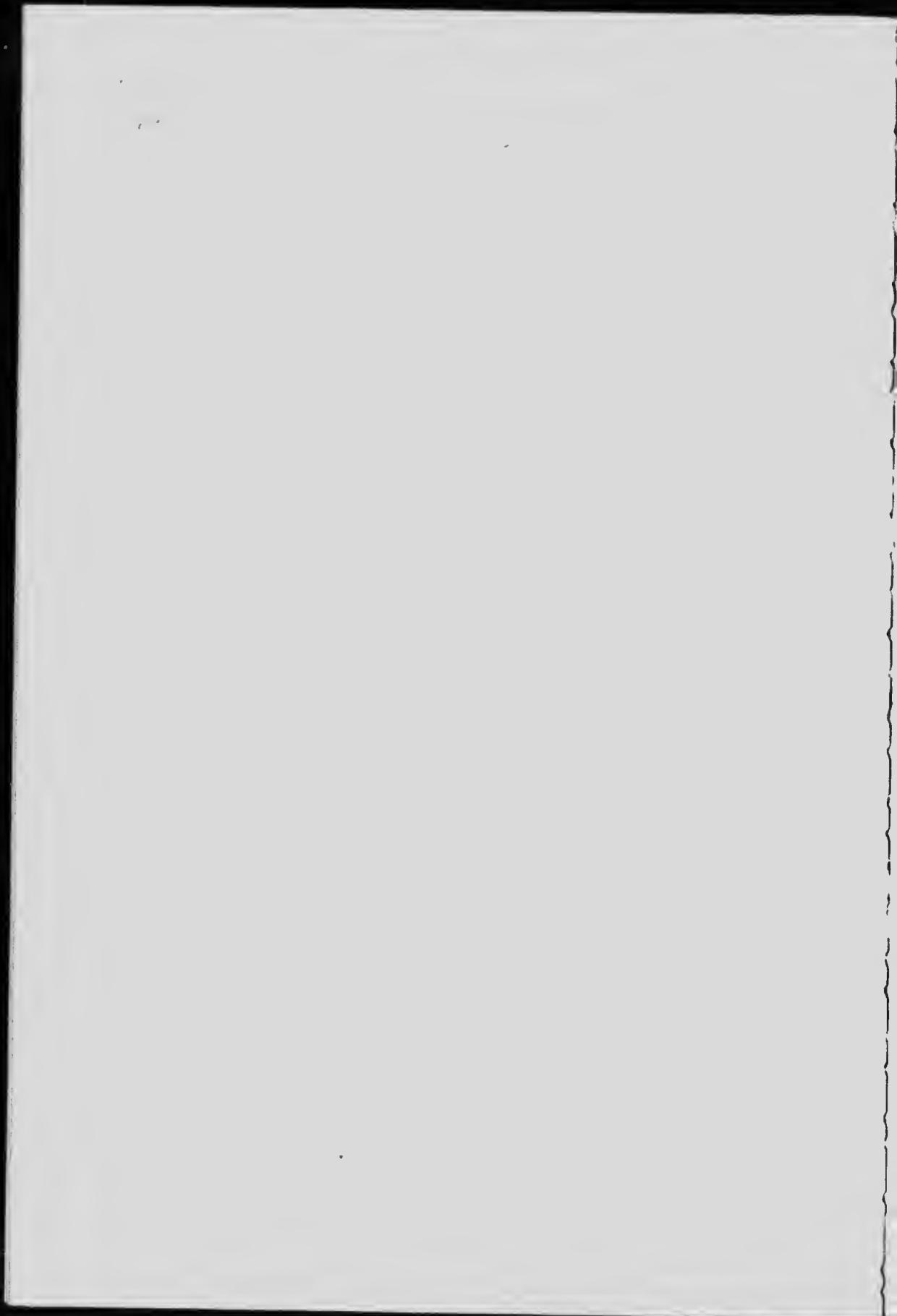
Nos vieilles églises

La désolation
des monuments historiques canadiens

*Brayon & Co. Reproduction
Melrose 19 au 20*

(Extrait de la *Revue Nationale* de février 1919)

MONTREAL
1919



NOS VIEILLES ÉGLISES

LA DÉSOLATION DES MONUMENTS HISTORIQUES CANADIENS

En 1760, nous avons, au pays, environ cent seize églises et chapelles.

Depuis Oka et Châteauguay, elles se dressaient tout le long du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à Tadoussac.

Or, combien pensez-vous qu'il en reste? En y comprenant même celles qui, partiellement incendiées ou restaurées, ont été reconstruites avec les mêmes murs, j'en compte dix-huit... Les voici :

NOMS	dates de construction et de restauration
La chapelle de la ferme de la Congrégation, Pointe-Saint-Charles	1668
L'Hôpital-général de Québec	1673
La chapelle privée de Monseigneur de Laval, Québec	1678
L'église de Châteauguay	1683
Notre-Dame-des-Victoires, Québec	1691-1765
La chapelle du Cap-de-la-Madeleine	1694
L'église et le cloître des Récollets, aux Trois- Rivières	1698
L'église de la Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est	1705
L'église de Saint-Pierre, île d'Orléans	1717
L'église de Repentigny	1725
L'église de Beaumont	1733
L'église de Saint-Jean, île d'Orléans	1735-1852
L'église de Saint-François, île d'Orléans	1736
Les sept chapelles du calvaire du lac des Deux- Montagnes, Oka	1740
La basilique de Québec	1644-1744-1844
L'église de Sainte-Famille, île d'Orléans	1745
La chapelle de Tadoussac	1747
L'église du Sault-au-Récollet	1749-1852

Les quatre-vingt-dix-huit autres, en autant que j'ai pu le

constater, sont distantes. Incendies, dites-vous? Pardon, et voilà une impression qu'il importe, tout d'abord, de détruire. Les informations que j'en ai pu recueillir sont encore malheureusement incomplètes, mais elles établissent déjà que quatre de ces églises ont été innées par l'action du fleuve, quinze ont été incendiées et quarante-huit, — vous entendez bien — quarante-huit ont été démolies.

Je prévient le lecteur que les chiffres et les dates qui contiennent cette étude sont sujets à quelques modifications, et croyez que je m'en excuse bien. Seulement, il est souvent très difficile de les bien établir. Au surplus, nous n'avons pas encore d'œuvre d'ensemble sur nos églises, chapelles et presbytères ni, en général, sur nos monuments historiques et ce qu'on en trouve est disséminé dans un grand nombre d'ouvrages, traitant chacun, d'une ville, d'une paroisse, d'une seigneurie ou d'un diocèse en particulier.

Dès lors, je n'ai pas la prétention — et là n'est pas non plus le but principal de cette étude, — d'établir exactement ce que nous avions, lors de la Cession, d'églises et de chapelles et, à plus forte raison, de monuments historiques, ni ce qui nous en reste. Mais je crois pouvoir affirmer, du moins en ce qui regarde nos églises et nos chapelles, que les quelques changements que l'on pourra sûrement apporter aux chiffres que j'en donne, n'en sauraient altérer sensiblement le sens qui est que ces souvenirs de notre passé disparaissent d'alarmante façon et qu'il importe de protéger ceux qui subsistent encore.

Au surplus, que la démolition de quelques-uns de ces édifices, soit à raison de leur site même, soit à cause de la nature de leurs matériaux, ait été inévitable, voilà ce qui serait à la fois inexact et injuste de ne pas reconnaître, et je l'admets tout le premier. Mais que, d'autre part, un trop grand nombre de ces démolitions aient pu et dû être évitées, que quelques-unes même se soient produites dans des circonstances particulièrement pénibles et peu honorables pour nous, voilà également ce qu'il serait difficile de nier.

Une seconde, Notre-Dame-de-Bon-Secours, incendiée en 1754 et reconstruite, il est vrai, après la Cession mais avec sensiblement la même physionomie, a été, en 1888, si misérablement restaurée qu'historiquement parlant, elle n'existe plus. Nous y reviendrons.

Trois autres seulement ont été totalement incendiées et non reconstruite: l'hôpital-général, en 1765 et dont le mur de l'abside existe encore, et l'église et la chapelle des Jésuites, en 1803.

Les neuf dernières, soit dans leur forme originaire, soit telles que reconstruites à la suite d'un incendie partiel, ont été démolies.

Et l'on supposera peut-être que ces démolitions eurent lieu il y a très longtemps, quand ces édifices n'avaient pas encore acquis de valeur historique. N'en croyez rien. Sauf la chapelle du Fort, construite de bois et démolie vers 1656, et la chapelle Sainte-Anne, construite en 1698 et démolie vers 1721, toutes les autres ont été abattues depuis 1818.¹

La chapelle du Fort de la Montagne, dont la construction fut commencée en 1677, fut démolie vers 1844 pour faire place au nouveau séminaire.

L'Hôtel-Dieu, tel que reconstruit en 1733, à la suite de son troisième incendie, fut définitivement démoli en 1861.

La première église de la Congrégation, construite en 1695, fut démolie et remplacée, au même endroit, en 1786, par une deuxième église, laquelle à son tour, fut démolie en 1860.

A sa place, l'on construisit alors Notre-Dame-de-Pitié, dont le nom, par la suite, fut si douloureusement justifié: jolie petite église, de style plutôt roman, et qui, par son site historique et par les reliques qu'elle contenait, évoquait tout

¹ L'on démolit, cette année-là, la chapelle du troisième cimetière de Ville-Marie, également de bois, et qui était construite partie sur l'emplacement actuel de la banque de Montréal et partie sur la rue Saint-Jacques.

le poème, je ne dis pas seulement religieux mais encore national, de Marguerite Bourgeoys.

Or, en 1912, — est-ce assez récent? — il fut décidé de prolonger jusqu'au fleuve le pseudo-boulevard Saint-Laurent. Sur le tracé de ce prolongement se dressait cette chère église qui, à la suite de l'expropriation que l'on sait, devint la propriété de la cité de Montréal. Pour conserver ce petit trésor, il eut fallu sacrifier, tout autour, quelques pieds de terrain, et les camions, chargés de fromage, eussent bien été forcés de faire, de chaque côté, un détour d'une vingtaine de pieds. Courant par ailleurs le risque d'être désaffectée et convertie en musée, comme la demande en fut faite par M. le notaire Victor Morin, il eut fallu pourvoir à l'entretien de cette église et lui payer un gardien. Le conseil municipal, toujours si judicieux et si parcimonieux dans la dépense des fonds publics, n'osa, vous pensez bien, envisager pareille éventualité. D'ailleurs, bien peu s'y intéressèrent et, par une belle matinée d'été, pleine de lumière et de vie, sans que la foule, qui se précipitait à ses affaires, lui eût accordé un dernier regard, on l'abattit, — sans pitié. Il y a des civilisés barbares tout comme il y eut des barbares civilisés...

A New-York, ce temple eût été ceinturé de bronze et couvert de fleurs.

La deuxième église paroissiale, terminée en 1678 et remplacée, en 1820, par l'église Notre-Dame actuelle, fut démolie en 1830. Cette démolition semble avoir été nécessaire.

Or, sa tour nord-ouest fut laissée debout. Construite en 1723, sur les dessins de Chaussegros de Léry, ingénieur du roi, et de cent quarante-quatre pieds de hauteur, cette tour occupait le coin sud de la place d'Armes actuelle, à peu près exactement dans l'alignement du trottoir. Elle était surmontée d'un campanile au sommet duquel se dressait une croix fleurdéliée, haute de vingt-quatre pieds, finement ciselée et qui était un bijou d'élégance.¹

¹ *Le Vieux Montréal, 1611-1803*, dessins de P.-H. Morin.

Convoit-on ce qu'évoquerait aujourd'hui de piquante curiosité chez l'enfant questionneur et d'émouvants souvenirs chez l'adulte, cette relique du passé, toute cimentée avec de l'histoire?

Eh bien! en 1843, cette tour fut condamnée à mort. L'affaire fut confiée à un nommé Joseph Beaucaire qui, pour cette job, se chargea, chargé qui se loua. Et, dans l'après-midi du 23 août, torturé par de longs câbles, comme il coûtait pour une exécution capitale, le campanile fut d'abord jeté à bas.

Après quoi, tout doucement et comme de grosses larmes, on fit rouler jusques à terre chacune de ses pierres...

On en a le cœur serré.

Il sera toujours vrai de dire que le plus grand destructeur des oeuvres de l'homme, c'est l'homme lui-même.

L'église des Récollets, coin Notre-Dame-ouest et Le Moyne et qui fut détruite en 1867. Quelques années auparavant, on l'avait enlevée en y reconstruisant le beau portail de la rue de la Grande-Grâce. Versée le 9 mars 1867 à la corporation Lewis, Kay and Company, elle fut immédiatement démolie. Il en reste aujourd'hui les ornements sacrés, les autels et quelques statues de bois dédorées que l'on conserve pieusement dans la chapelle de Notre-Dame-des-Anges, coin Lapointe-ouest et Chenneville.

La petite église de Notre-Dame-de-la-Victoire, érigée en 1748 pour commémorer en effet une victoire française et reconstruite en 1768, existait encore en 1900. Située tout à côté de Notre-Dame-de-Pitié, presque enmurée et récluse comme, à deux pas de là, avait vécu Jeanne LeBer, elle prenait le moins de place possible. Seulement, voilà. Lésardée et noircie, elle eut le malheur de vieillir. C'était fatal. Et après avoir servi à emmagasiner des outils et du foin, on l'acheva de quelques coups de pic, comme une chose flétrie.

En surplus, il n'y a pas qu'à Montréal, où de pareils actes aient été commis.

Dans le diocèse de Québec, en 1905, l'on détruisit une intéressante église, construite en 1722, et dont l'intérieur, de bois sculpté et de style classique, était l'un des plus beaux de la Province. Remarque que la fabrique y possède un grand terrain, qui, au surplus, n'a que peu de valeur, et que la nouvelle église, très belle d'ailleurs, n'a pas été construite sur le site de l'ancienne.

L'église paroissiale des Trois-Rivières fut dévastée par la conflagration qui, en 1907 le crois, ravagea une partie considérable de cette ville. Les murs du chœur et de la nef, Quelques citoyens proposèrent que l'église devrait être reconstruite et consacrée. Il est regrettable que ce conseil n'ait pu être suivi. Ses vieux murs furent aussi détruits, et un témoin oculaire me dit que, le pie n'y suffisant pas, on employa la dynamite.

La vieille église Saint-Michel-Archange, à Sillery, construite en 1639, fut abandonnée au commencement du siècle dernier. Défoncée, exposée à tous les vents, et de notre côté cimetière, elle prend chaque jour de nouveaux et diaboliques. Ses maîtres s'en moquent, sans s'en inquiéter, dit-on, bien de la peine à avoir raison de ces choses, et quel dommage!...

Les églises de Sainte-Foy et de Sainte-Anne-de-Beaupré furent toutes deux démolies en 1778. La chapelle des Dames Ursulines, à Québec, le fut en 1807. L'église de Sainte-Anne-de-Bellevue, en 1900; celle de Saint-Jacques, vers 1879; celle de Lachine, en 1865; celle de Saint-Henri de Mascouche en 1880, et il y en a d'autres encore.

Ajoutons que pour ces démolitions de monuments historiques, on eût ainsi les mêmes raisons.

Ainsi, le château de Beauport, dit Frontenac a dit qu'il "n'est d'ailleurs que l'œuvre de quelques artistes de France", quoiqu'il fut construit par le général Frontenac, et qu'il fut encore solide en 1810. On en eût dit alors, sans doute, que la pierre servit à la construction d'une nouvelle église.

† Les Jubilé, Églises et Chapelles de la ville et de la Banlieue de Québec, Joseph Trudelle, Vol. 1, p. 62.

Le moulin du Fort, à la Pointe-à-Callières, construit en 1648, fut détruit vers 1905.

La résidence du fondateur de Ville-Marie lui-même n'eut pas un meilleur sort. Elle fut rasée en 1850 : étrange manière de célébrer le 2ième centenaire de sa construction. Sur ses fondations fut érigé le magasin de la Cie Frothingham et Workman, où l'on emmagasina de la ferraille... C'est complet.

Le magasin de la compagnie des Indes, coin Notre-Dame et place Jacques-Cartier, construit en 1670 par le baron de Bécancourt et devenu plus tard la résidence de James McGill, fut aussi démoli en 1903. Sur son emplacement, — ou plutôt au-dessous, — on vend aujourd'hui des légumes.

Enfin, tandis que les Etat-Unis, à grands frais et avec éclat, restaurent le fort Carillon, nos forts à nous, celui de l'île aux Noix par exemple, tombent en ruines.

Cela n'est pas tout, et que l'on ne m'en veuille pas d'étendre encore ce triste tableau.

C'est que, pour détruire une église, on peut s'y prendre de deux façons : la première, en la jetant par terre, c'est la plus simple, et la seconde, en la défigurant.

C'est cette dernière façon qu'ont adoptée, en France, les "embellisseurs" qui, aux dix-septième et dix-huitième siècles, "déhonorèrent" temporairement l'incomparable cathédrale d'Amiens "en en badigeonnant l'intérieur de grossiers oripeaux de plâtre et de dorures."¹

Or, si, à l'extérieur, nos vieilles églises sont presque toutes sans style particulier, quoique de bon goût, à l'intérieur, au contraire, elles offrent souvent de réelles beautés. Et c'est précisément contre un trop grand nombre de ces intérieurs d'églises, qu'en ces dernières années surtout, nos "embellisseurs" — car nous en avons nous aussi, — ont porté leur attention.

¹ *Almanach de l'Action Sociale Catholique*, 1919 "La cathédrale d'Amiens" par l'abbé J.-T. Nadeau, p. 102.

Je pourrais, à ce propos, indiquer les cas, particulièrement pénibles, de deux de ces beaux intérieurs, tout de bois sculpté, que l'on a récemment saccagés et "modernisés": c'est presque un pléonasme. Dans l'un de ces deux cas, la chaire, aussi de bois sculpté, eut la vie sauve, mais ce fut à la condition de descendre dans le sous-sol.

Pour terminer, je n'insisterai pas plus qu'il ne faut sur le cas, devenu classique, de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Toutes les malices que l'on en pourrait dire ne nous empêcheraient pas de combien regretter qu'en 1888, lors de la restauration qu'il en entreprit, l'abbé Lenoir se soit donné tant de peine pour penser à un tas de choses plutôt, précisément, que ce à quoi il eût tant fallu qu'il pensât: laisser cette petite église en paix.

Maintenant écrasée sous un amoncellement de clochetons, de statues et de colifichets, Notre-Dame-de-Bon-Secours à perdu sa valeur historique; c'est une morte ensevelie dans du marbre.

Un de mes clients avec qui j'en causais récemment, me raconta comment, dans leurs chagrins, ses parents et grands-parents étaient toujours allés dans cette église, chercher leur soutien; c'était leur douce conseillère. "Elle était de la famille, continua-t-il, mais quand on l'eut réparée, je ne la reconnus plus. Elle devint une étrangère et je changeai de paroisse." Puis, avec un gros soupir, il ajouta: "Voyez-vous, monsieur, ça n'est plus l'église à maman..."

Voilà, je pense, assez de détails. Et je prie le lecteur, que mes remarques auraient pu involontairement blesser, de ne pas oublier qu'étant, moi aussi, Canadien, elles étaient encore plus pénibles à écrire qu'elles ne le sont à lire. Il y a un but à atteindre, qui est de sauvegarder ce qui nous reste de monuments historiques. Pour que ce but soit atteint, il fallait bien d'abord démontrer qu'ils sont en danger, et voilà tout ce que j'ai essayé de faire.¹

¹plutôt que de parler de notre architecture religieuse, intéressante question qu'il appartiendrait à l'un de nos architectes de traiter.

Au reste, il ne faudrait pas prétendre que la liste de toutes les tristesses de ce genre soit épuisée. Mais je la crois suffisamment longue et décisive, et parfois humiliante aussi, pour que nous puissions, dès maintenant, tirer certaines conclusions.

★
★ ★

Admettons d'abord, qu'en général, nous n'avons pas encore compris la valeur historique de nos vieux monuments ni apprécié tout ce que nous leur devons, particulièrement en ce qui regarde nos anciennes églises.

S'il est vrai pourtant qu'une race vit de ses traditions, que ce soit dans ses traditions qu'elle puise la raison même de son tempérament, de sa physionomie propre, de tout ce qui fait qu'elle est différente d'une autre race, tout comme un

Qu'il ne soit seulement permis de dire à ce propos que, de l'avis de plusieurs, le style gothique, assurément fort beau; si français et si profondément chrétien, malgré le méchant nom sous lequel on le désigne, et dont, avant la guerre, l'on prédisait une renaissance en France grâce à l'usage du métal et du ciment armé (S. J. non Réaumur, *Ar. Vo. 12*), l'écan, "Architectur. roman. et gothique", pp. 115 et suivantes), semble présenter dans notre pays des difficultés presque insurmontables, à raison de la rigueur de nos hivers, de la dureté de nos matériaux de construction et de son coût excessif. Difficultés que nous avons essayé de surmonter de manières différentes: les protestants, en employant, pour les parties extérieures sculptées, une pierre importée, plus malléable, mais qui s'effrite sous l'action de la gelée, comme, par exemple, la belle cathédrale anglaise, rue Sainte-Catherine Ouest, construite en 1859, et à la restauration de laquelle l'on travaillait l'été dernier; les catholiques, en supprimant à l'extérieur la sculpture, la statuare, les rosaces, voire les gargouilles, ce qui nous éloigne déjà singulièrement du gothique, et en employant à l'intérieur le plâtre et le papier mâché, ce qui nous en éloigne tout à fait pour nous rapprocher plutôt de la camelote.

Aussi ne semble-t-il pas que le style roman, moins élancé, moins compliqué et demandant moins de sculpture, s'adapte mieux à notre pays et que nous devrions nous en inspirer davantage jusqu'à ce que nous ayons une architecture religieuse nationale, et il n'est pas de tout certain que nous en ayons jamais une.

Quoi qu'il en soit, tout au plus me permettrai-je de rappeler qu'en architecture comme en morale, la simplicité est une qualité fort appréciable et que, si l'on n'y prend pas garde, il arrive que les ornements s'ornent plus du tout. A quoi j'ajouterai que nos architectes ne sauraient se former de leur art une trop haute conception ni se préparer à l'exercer avec trop de soin, leurs oeuvres ne laissant pas que d'influer beaucoup et sur notre goût et sur l'opinion que l'étranger se forme de nous.

Aussi bien, voilà ce que nos puissants voisins, que l'on n'accusera pourtant pas de manquer de sens pratique, ont su comprendre bien avant nous. Pour s'en convaincre, l'on n'a qu'à voir avec quel soin, allant parfois jusqu'à la piété, ils savent protéger leurs monuments historiques : la résidence de Washington à Mount-Vernon, celle de Longfellow à Cambridge, celle de Paul Revere à Boston, les Christ Church, Kings Chapel, Old South Church, Farneuil Hall et Old State House à Boston, — The Trinity Church et The St. Paul's Chapel, à New-York, ces deux dernières situées pourtant dans un endroit où le terrain possède, n'assure-t-on, quelque valeur. Dans cette dernière chapelle existe encore le banc même où Washington est venu souvent prier. On le conserve religieusement, recouvert des armes de la grande République.

Et de ce que, dans cet ordre d'idées, nous ayons subi de si douloureuses pertes, il ne faudrait pas conclure qu'il ne nous reste presque plus de monuments historiques dans le Québec.

Loin de là. En outre des dix-huit précieuses églises et chapelles que j'ai nommées, mentionnons, un peu au hasard, le manoir des Jésuites, à Sillery, construit en 1637, que l'on dit être la plus vieille maison existante chez nous ; le séminaire de Saint-Sulpice, commencé en 1684 ; les deux tours du Fort de la Montagne, datant de 1694 ; le château de Ramesay, construit en 1705 et sauvé du désastre en 1903, par M. le notaire Victor Morin ; le château Sabrevois (la Broquerie) ; le manoir d'Echambault ; le presbytère de Caughnawaga ; le vieux moulin de la Pointe-aux-Trembles ; la maison de Catalogne ; la maison Forretier ; la mission du Sault-Saint-Louis ; sans oublier l'intéressante Friponne, non plus que la vieille rue Saint-Amable, silencieuse au milieu du bruit contemporain et où, sur les grosses dalles arrondies de la chaussée, le bruit de nos pas, répercuté entre ces gros murs de pierre avec leurs lourds volets de fer, nous revient plein de résonnances du passé.

Et j'en passe, et de fort intéressants, sans parler ni des manuscrits, ni des monuments qui, bien que subséquents à la

Conquête, offrent, eux aussi, un intérêt historique, comme, par exemple, les deux églises de Saint-Eustache et de Saint-Denis.

Assurément, quelques-uns de ces monuments sont en mains sûres, mais il n'apparaît que trop clairement que le plus grand nombre en est bien exposé.

Or, comme nous devons assurément tenir à les conserver, par quels moyens pouvons-nous espérer y parvenir? Voilà, pour terminer, la question qu'il nous reste à étudier brièvement.

★

★ ★

Il conviendrait d'abord de partager en deux catégories bien distinctes les monuments qui, au point de vue historique ou artistique, offrent chez nous un intérêt national.

Mettons dans la première catégorie, si on le veut bien, ceux qui sont d'un caractère religieux : églises, chapelles, presbytères, cimetières, objets du culte et autres de cette nature, et se rattachant à l'église catholique.

Or, je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'il serait relativement facile, du moins en théorie, de préserver toute cette première catégorie. En effet, la loi des fabriques, à l'article 4291 des statuts refondus de Québec, 1909, édicte ce qui suit :

“Toutes les matières relatives à l'érection des paroisses, à leur division, ou à la construction et à la réparation des églises, des presbytères et des cimetières et dépendances, appartenant au culte catholique romain, sont réglées et décidées par l'évêque catholique romain ou l'administrateur du diocèse que ces matières regardent et par les commissaires nommés pour le diocèse.”

Ne pourrait-on pas étendre ce principe aux monuments historiques religieux catholiques, au moyen d'un amendement à cet article 4291 stipulant, en substance, ce qui suit :

“Il en est de même de la démolition, de la restauration et de l'entretien de toute église, chapelle, presbytère, et cime-

"fière, de même que des sculptures sur bois et autres oeuvres d'art qu'ils contiennent, appartenant au culte catholique romain et que l'évêque catholique romain ou l'administrateur du diocèse, ou toute commission nommée par l'un d'eux, aura classé comme présentant, au point de vue historique ou artistique, un intérêt national."

Loin de moi la prétention de croire que cette phraséologie soit définitive. Qu'il me soit seulement permis de soumettre respectueusement ce projet d'amendement, conscient que, s'il était jugé praticable, nous n'aurions qu'à nous féliciter de voir tous ces trésors confiés à la sagesse et au patriotisme de nos évêques.

Reste la seconde catégorie qui comprendrait tous les autres monuments d'un caractère historique purement profane. Mais ici, la situation se complique singulièrement, parce qu'il y manque un principe d'autorité.

Et peut-être pour la mieux connaître, ne serait-il pas inutile d'étudier succinctement par quelle législation et par quels moyens on est parvenu, sinon à la résoudre tout à fait, du moins à l'améliorer considérablement aux États-Unis qui sont le pays offrant avec nous, sous ce rapport comme sous bien d'autres d'ailleurs, le plus d'analogie.

L'on en trouve un exposé dans le vingt-deuxième rapport annuel de 1917 de la société dite *The American Scenic and Historic Preservation Society*, de New-York.

Quatre catégories de corps publics, y est-il dit, s'y partagent l'acquisition et la conservation des monuments naturels et historiques: le Gouvernement national, celui de chacun des États fédérés, les corporations municipales et les sociétés historiques.

Le Gouvernement national se préoccupe plus particulièrement des grands parcs et des grandes réserves naturelles. Il en possède cent cinquante qui sont sous le contrôle de trois départements différents. Ces réserves sont appelées soit des *National Parks*, soit des *National Monuments*, selon qu'ils existent en vertu d'une loi spéciale du Congrès ou en vertu

d'une simple proclamation du président de la République auquel une loi générale donne le droit de le faire.

Le gouvernement de chaque État peut aussi posséder de grandes réserves, — celui de l'État de New-York en particulier en possède plusieurs — mais il appartient plus particulièrement à ces gouvernements locaux, de même qu'aux conseils municipaux, de veiller à la conservation des champs de bataille, des vieilles fortifications ou des bâtisses offrant un intérêt historique. Le plus souvent ils s'en portent acquéreurs quoique plusieurs leur soient offerts par des particuliers.

Quelques-uns de ces monuments sont aussi achetés par des sociétés historiques, dont il existe, là-bas, un grand nombre, ou leur sont également offerts gratuitement.

L'État ou le conseil municipal défrayent généralement tous les frais de réparation et d'entretien de ces monuments, mais ils en confient presque toujours l'administration à des sociétés historiques ou à des fiduciaires qui, sans entrave politique et étant sur place, peuvent, sous ce rapport, rendre de plus grands services, lesquels, par ailleurs, sont gratuits.

Mais, ajoute ce rapport, "qu'il s'agisse d'appropriation de deniers publics ou de dons offerts par des particuliers, le principal moyen d'action que l'on retrouve à la base de tout ce système, a été la formation, aux États-Unis, d'une opinion publique fortement dessinée en faveur de la conservation des monuments historiques. On y multiplie à cette fin les réunions des sociétés historiques, les "pèlerinages" publics aux monuments historiques, les conférences, les articles dans les revues et dans les grands quotidiens et, au besoin, les sollicitations personnelles.

Et ce mouvement ne date pas d'hier. En 1876, la *Old South Church*, à Boston, fut vendue pour être démolie. Déjà, la vieille horloge de la tour était descendue.

Cette nouvelle fut suivie immédiatement d'une avalanche de protestations. Des réunions sont immédiatement convoquées. On en tient dans l'enceinte même du monument me-

nacé. Un comité puissant se forme qui offre au propriétaire d'acheter l'immeuble pour la bagatelle de \$400 000.00.

L'offre fut acceptée et l'immeuble vendu à Monsieur Pulsifer qui déboursa \$75 000.00, acompte du prix, et convint de détenir l'immeuble jusqu'à ce que le comité pût en acquitter le coût.

On organisa immédiatement une foule de bazars et d'autres réunions de ce genre. L'une d'elles rapporta \$36 000.00. L'année suivante, le prix de vente était intégralement payé.

Sans nous laisser abattre ni par la munificence américaine, ni par les premiers échecs, formons aussi, chez-nous, une forte opinion publique en faveur de la conservation de nos monuments historiques. C'est sur ce terrain qu'il nous faut, semble-t-il, centraliser pour le moment nos énergies.

Et pour y parvenir, encourageons la fondation de nouvelles sociétés historiques, trop peu nombreuses dans cette Province, et dont chacune monterait la garde dans son district; multiplions les articles dans les revues et dans les quotidiens, les conférences, les pèlerinages; démontrons la valeur éducatrice de nos monuments historiques.

Dès que cette opinion publique se sera dessinée, restons convaincus que les pouvoirs publics, toujours anxieux de s'y conformer, apporteront eux aussi leur précieux concours.

Ce jour-là, la partie sera presque gagnée.

Gustave BAUDOUIN

Montréal, 8 février 1919.

